

Questions fréquentes

1/ Je n'habite pas le 9^e arrondissement, puis-je tout de même m'inscrire ?

Oui, vous pouvez vous inscrire quel que soit votre lieu d'habitation.

2/ Je ne suis pas disponible au moment des inscriptions, pouvez-vous me réserver une place ?

Non, nous ne réalisons ni réservation ni préinscription. Si vous ne pouvez pas vous libérer aux horaires d'inscription, vous pouvez demander à l'un de vos proches de vous inscrire: il suffit de lui fournir vos documents administratifs et un moyen de paiement.

3/ Pourquoi ne puis-je pas me réinscrire à l'atelier d'une année sur l'autre ?

L'objectif principal de nos ateliers est de proposer une découverte et une initiation au plus grand nombre de personnes. Aussi, ils demeurent ouverts aux "anciens" adhérents mais ceux-ci ne sont pas prioritaires. **Tout le monde s'inscrit au même moment pour garantir l'équité d'accès.**

4/ Puis-je savoir combien me coûtera mon atelier ?

Les tarifs varient d'un atelier à l'autre et en fonction de l'ensemble des revenus du foyer.

La grille tarifaire, selon le quotient familial, est disponible dans la rubrique "Inscriptions & Tarifs".

5/ Pourquoi dois-je payer une inscription pour effectuer une séance d'essai ?

Légalement, nous sommes tenus de garantir la sécurité des biens et des personnes et de couvrir nos adhérents par une assurance. Votre inscription garantit cette couverture et vous permet d'accéder à une activité dans nos locaux.

Il n'y a qu'**une seule séance d'essai**.





6/ Pourquoi ne proposez-vous pas de tarifs dégressifs quand on veut pratiquer plusieurs activités ?

Nous souhaitons que **nos ateliers soient ouverts à un maximum de personnes pour préserver la mixité**. L'idée n'est donc pas qu'une même personne accède à de nombreux ateliers ! C'est pour cette raison que nous ne proposons pas de tarifs préférentiels.

7/ Que se passe-t-il en cas d'absence d'un professeur ?

Dès que le Centre Social et Culturel est avisé de l'absence d'un animateur, il **téléphone** à chaque participant pour le prévenir et laisse un message en cas d'absence.

Dans de rares cas, il peut arriver que nous n'ayons pas l'information à temps pour vous prévenir: **l'information est alors affichée** sur la porte du Centre Social et Culturel le jour même. Une **séance de rattrapage** sera proposée dans la mesure du possible.

8/ Comment fonctionne la liste d'attente ?

Lorsque le nombre de places maximum dans un atelier est atteint, nous vous inscrivons sur liste d'attente. Si une place se libère, nous vous appelons pour vous la proposer, par ordre d'inscription sur la liste d'attente.

9/ Puis-je m'inscrire en cours d'année et si oui comment ?

Oui, vous pouvez vous inscrire à tout moment jusqu'au 30 mars de l'année en cours.

Comme pour une inscription en début d'année, nous avons besoin de vos documents administratifs et vous avez droit à une séance d'essai. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le tarif sera proratisé.

10/ Puis-je arrêter l'atelier en cours d'année et être remboursé(e) ?

Vous pouvez vous désinscrire de l'atelier jusqu'au 30 mars, mais toute désinscription est définitive. Cela signifie que vous ne pouvez pas, par exemple, demander d'annuler un mois puis reprendre ensuite.

Si vous choisissez d'annuler votre inscription, **nous ne vous remboursons que sous certaines conditions**, précisées dans le **règlement intérieur** que vous signez en début d'année.





11/ Comment signaler mon absence à une séance ?

Si vous êtes absent, il est nécessaire de **prévenir le Centre Social et Culturel** le plus rapidement possible pour assurer le bon fonctionnement de l'atelier.

Pour cela, il vous suffit de téléphoner à l'accueil ou d'envoyer un mail à l'adresse accueil@csvaise.fr.

12/ Si je ne peux pas venir à mon horaire habituel, puis-je assister au même atelier à un horaire différent ?

Non, il est impossible d'interchanger les horaires. Pour assurer la sécurité des personnes et garantir la qualité de l'animation, nous n'autorisons donc pas le remplacement d'une absence à un horaire différent.

13/ Pourquoi n'y-a-t'il pas d'ateliers certaines semaines de l'année ?

Le Centre Social et Culturel organise des activités très diverses, et notamment **des accueils de loisirs pour les enfants et les adolescents pendant les vacances scolaires**. Nos salles leur sont donc réservées !

De plus, nous sommes une association loi 1901, rythmée par des **temps forts de notre vie associative**. **L'Assemblée Générale** est le moment le plus important, elle nécessite de la préparation et de l'organisation, c'est donc une **semaine banalisée** durant laquelle il n'y a pas d'ateliers.

